

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 33 du

10 NOV. 2011

Fixant le programme de la 6^{ème} année « transitoire » : stage interné
En vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine dentaire

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.
- Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement.
- Vu le décret exécutif n°94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 Août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.
- Vu le décret exécutif n°71-218 du 25 août 1971, modifié et complété, portant organisation des études en vue de l'obtention du diplôme de chirurgien dentiste.

ARRETE

Article 1^{er} : le présent arrêté a pour objet de fixer le programme de la 6^{ème} année « transitoire » dénommée « stage interné », en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine dentaire, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Le Directeur de la Formation Supérieure Graduée et les doyens des facultés de médecine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Annexe
Programme 6^{ème} année « transitoire »
de docteur en médecine dentaire : Stage interne

La formation dure un (01) an et prépare à l'exercice autonome de la profession.

L'enseignement est théorique et pratique, sous forme de stages. Il aboutit à la préparation d'un mémoire ou d'une thèse d'exercice en vue de l'obtention du Diplôme de Docteur en Médecine Dentaire.

Cette 6^{ème} année, dite « stage interne », est transitoire et concerne les étudiants actuellement inscrits en chirurgie dentaire jusqu'à extinction des promotions en cours de formation.

Le stage interne s'articule autour de trois axes :

- Un enseignement THEORIQUE sous forme de conférences
- Un enseignement PRATIQUE sous forme de stages cliniques
- La soutenance d'un MEMOIRE de fin d'étude ou THESE D'EXERCICE

I – Enseignement théorique : 25 conférences à raison d'une (01) conférence semaine.

Les conférences comprennent :

- Une mise au point sur des compléments d'enseignements en médecine dentaire
- La prise en charge de thèmes et techniques d'actualité
- La préparation au concours de résidanat

II – Enseignement pratique : Six (06) stages obligatoires à caractère validant, consignés dans un « carnet de stage ». Ils se répartissent comme suit :

- Prothèse. (Rotation/Vacation de (02) mois)
- Odontologie Conservatrice / Endodontie. (Rotation/Vacation de (02) mois)
- Orthopédie dento-faciale. (Rotation/Vacation de (02) mois)
- Parodontologie. (Rotation/Vacation de (02) mois)
- Pathologie bucco-dentaire. (Rotation/Vacation de (02) mois)
- Soins infirmiers. (Rotation/Vacation d'01 mois)

III - soutenance d'un mémoire de fin d'études ou d'une thèse d'exercice :

- Le projet est préparé durant le stage interne à titre individuel ou collectif
- Les thèmes sont proposés par les services des différentes spécialités, affichés et soumis au choix des étudiants selon leur ordre de mérite (classement) à l'issue de la 5^{ème} année
- La soutenance du mémoire de fin d'études ou de la thèse d'exercice est publique

La commission *ad hoc*, dans sa troisième réunion, en vue de l'élaboration des programmes d'enseignement de la Médecine Dentaire a siégé à Annaba « Seraidi ». L'objectif principal :

- Définir la Sixième année transitoire « l'internat » : son profil global, sa composition.
- Dans l'après-midi, une sous-commission s'est dégagée en aparté pour définir le contenu des enseignements de la première année de la Médecine dentaire; les autres membres de la commission ont abordé le second objectif défini à l'ordre du jour à savoir :

« Définir la Sixième année transitoire « l'internat » : son profil global, sa composition ».

La Sixième année transitoire est définie selon trois axes :

- Les stages cliniques
- Enseignement théorique sous forme de conférences
- La soutenance de mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention d'un diplôme de docteur en Médecine dentaire.

A l'heure actuelle, les étudiants ayant validé la dernière année de la dernière année de la chirurgie dentaire se retrouvent devant deux issues :

- La première : opter pour un diplôme d'état en chirurgie dentaire. Ces débouchés peuvent concourir pour un résidanat ou bien épouser la vie professionnelle en tant que généraliste.
- La seconde issue est représentée par ceux désireux de bénéficier d'une Sixième année en vue de d'obtenir le statut de docteur en Médecine dentaire.

Le choix est exprimé par les étudiants qui seront invités à remplir une fiche de vœu entérinée par les textes.

Cette Sixième année prend un caractère transitoire ; elle se suit jusqu'à épuisement des étudiants inscrits actuellement en deuxième année.

Par ailleurs la cinquième année est gardée en l'état pour les quatre années à venir.

Le premier point : LES STAGES

Les stages cliniques sont répartis en :

- Stages dentaires au sein des structures hospitalo-universitaires et/ou les structures de santé publique ou autres disposant d'un tuteur. Le directeur du département établit un accord tacite temporaire ou permanent avec le responsable de la structure.
- Un complément de formation en soins infirmiers.

Les stages proposés sont au nombre de cinq ; ils comprennent les spécialités dentaires de base (Odontologie conservatrice et Endodontie, Prothèse, Orthopédie dento-faciale, Parodontologie et Pathologie bucco-dentaire).

Le suivi et la validation des stages se font sur la base d'objectifs contenus dans un « **Carnet de stage** ».

Le contenu du carnet de stage est défini à partir d'un cahier de charge établi par le directeur du stage (chef de service) puis soumis et validé par le Comité Scientifique du Département (CSD).

Le second point : « Les conférences »

Les conférences comprennent des thèmes en rapport avec :

- Une mise au point des nouvelles technologies
- La préparation du concours de résidanat

Le nombre des thèmes est défini par un quota au minima de cinq (05) conférences par spécialités.

Ces thèmes sont proposés par le chef de service. Il incombe au comité pédagogique d'internat de retenir les thèmes de ces conférences.

Le troisième et dernier point : « Le mémoire »

Le mémoire est préparé durant le stage interné à titre individuel ou collectif.

Il est présenté publiquement.

Les thèmes proposés par les services des différentes spécialités seront affichés et soumis au choix des étudiants selon leur ordre de mérite à l'issue de la 5^{ième} année.

EN CONCLUSION : la commission s'est réunie dans une ambiance sereine amicale et conviviale par ailleurs elle reste à la disposition du ministère pour toute autre mission concernant la médecine dentaire

LE PROFESSEUR M. BOUZITOUNA

Doyen De La Faculté Médecine De Constantine

Président de la commission ad hoc